

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-32

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-32

**Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation de la
manifestation
Cartoon Movie du 7 au 9 mars 2023 - Convention 2023- Décision -Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'évènement

La France (dont les 2/3 de films d'animation s'exportent) représente plus d'un tiers de la production européenne et se classe parmi les quatre principaux acteurs mondiaux, avec les Etats-Unis, le Japon et le Canada.

Le soutien à Cartoon Movie vise à promouvoir les entreprises du territoire et à accélérer leur développement à l'international, facilitant ainsi les acteurs économiques de la filière image numérique, dans les domaines du cinéma, de l'animation, du jeu vidéo, du transmédia et de la création numérique, en complémentarité avec la dynamique French Tech, et en partenariat avec le Pôle image Magelis d'Angoulême.

L'ensemble de la chaîne de valeur de l'animation européenne est présente et impliquée dans cet événement : créateurs, producteurs, distributeurs, nouvelles plateformes de diffusion en ligne («streaming») ou à la demande...

Cet événement est ainsi l'occasion pour les entreprises du territoire métropolitain et de la région de démultiplier les contacts avec les acteurs européens de ce secteur (32 projets issus de la Région Nouvelle-Aquitaine ont ainsi été mis en lumière par Cartoon Movie).

En termes d'impact, il faut noter que, depuis la création de Cartoon Movie en 1999, 436 films d'animation européens qui y ont été présentés ont bénéficié de 2,86 milliards d'euros de financements. Ceci souligne l'importance de l'évènement, qui attire désormais les principaux diffuseurs, distributeurs, investisseurs ou nouvelles plateformes d'Europe et des Etats-Unis, parmi lesquelles 20th Century Fox, DreamWorks, Warner Bros Pictures, Gaumont, Pathé, StudioCanal, Universal Pictures, Wild Bunch, Paramount, Amazon, Netflix, ou encore TF1.

Programme d'actions de l'année 2023

Du 7 au 9 mars 2023, Bordeaux Métropole accueille, pour la 7ème fois, ce forum majeur de la co-production de films d'animation au Palais des Congrès, en format uniquement présentiel, comme plébiscité par les professionnels. La stratégie digitale se concentrera sur l'amélioration et l'ajout de nouvelles fonctionnalités à l'application mobile développée pour l'évènement, qui est devenue un outil indispensable pour les participants.

Au fil des 24 premières éditions à Berlin, puis à Lyon, et à Bordeaux depuis 2017, Cartoon

Movie s'est fortement développé, et a acquis une réputation solide auprès des professionnels de l'animation. Ce succès se mesure tant au niveau du taux de participation (+22 % sur les dix dernières années), que du nombre de distributeurs et d'agents de ventes présents (+50 %) et acheteurs (+46 %).

Le nombre de projets retenus par les organisateurs sera d'environ 60 en 2023, comme les années précédentes.

Le haut niveau de qualité de la manifestation se renforce sans cesse : la qualité et le nombre des projets présentés, les échanges professionnels et les retombées presse nationales et internationales ont contribué à rendre cet événement incontournable dans son secteur. Le bilan s'établit à 18 nominations aux Oscars en 16 ans, de nombreuses récompenses au festival international du film d'animation d'Annecy et des nominations et prix dans les festivals les plus prestigieux (Cannes, European Film Awards, Sundance, etc.).

En 2023, seront reconduits dans le cadre de Cartoon Movie, deux manifestations complémentaires, dont l'utilité est reconnue par les acteurs de l'écosystème local et régional :

- Animation & Transmedia : ce rendez-vous d'une demi-journée le 7 mars après-midi permet de créer des passerelles entre les secteurs de l'animation, du jeu vidéo et de la bande dessinée.
- Le Coaching Programme, à destination des étudiants d'écoles d'animation du territoire, jeunes talents et futurs professionnels du secteur (soit environ 60 étudiants et leurs enseignants).

Budget

Le budget prévisionnel de Cartoon Movie pour 2023 se monte à 1 110 000 €, stable par rapport à 2022. C'est un rendez-vous clé dans le domaine des industries créatives numériques, soutenu par de multiples financeurs publics ou privés :

- l'évènement bénéficie du soutien financier de la Commission européenne via le programme Media - Creative Europe. Le montant de subvention indiqué par l'organisateur pour 2023 est de

320 000€. Les objectifs de Cartoon Movie s'intègrent en effet dans une dynamique de promotion et de développement de la filière de l'animation en Europe.

- le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) est un partenaire national privilégié qui accompagne la manifestation depuis qu'elle s'est installée en France (le montant de subvention indiqué pour 2023 est de 190 000€).

- des partenaires privés (Société des auteurs et compositeurs dramatiques – SACD, Société civile des producteurs de cinéma et de télévision – PROCIREP, ...) soutiennent également la manifestation à hauteur d'un montant global de 80 000€ (montant indiqué par l'organisateur).

- le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine soutient Cartoon Movie depuis 2018. Pour 2023, l'organisateur de la manifestation nous indique un montant de 140 000€.

- l'organisateur mentionne une contribution financière de 30 000€ du Pôle Magelis Angoulême pour 2023

Il est proposé une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 110 000 € (soit environ 9.9 % du budget prévisionnel), contre 125 000 € en 2020 et 2021, soit une diminution de 12 %. Le montant proposé correspond à la demande de l'association Cartoon.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'évènement

	Budget N	Budget N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	27.4%	26.1%	28.3%
% de participation de BM / Budget global	9.9%	11.3%	11.3%
% de participation des autres financeurs / Budget global	67.2%	67.2%	67.2%

La contribution proposée de Bordeaux Métropole (110 000 €) représente environ 9,9 % du budget global de l'édition Cartoon Movie pour 2023 (1 110 000 €). Le budget global de l'événement Cartoon Movie organisé à Bordeaux du 7 au 9 mars 2023 est de 1 110 000 €.

Les autres financeurs (Région Nouvelle-Aquitaine, CNC, fonds européens Programme Media, Pôle Magelis Angoulême, SACD, Procirep,) représentent 68,5 % du budget global de l'événement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant la Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 30 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'événement « Cartoon Movie » porté par l'association Cartoon contribue aux politiques publiques de Bordeaux Métropole en matière de développement économique et de l'emploi, dont la stratégie a été définie par le Schéma métropolitain de développement économique adopté par délibération n°2022-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 110 000 € en faveur de l'association européenne du film d'animation Cartoon pour l'organisation de l'évènement Cartoon Movie qui se déroulera du 7 au 9 mars 2023,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT